

Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION
MAISON BLEUE
MAISON DE QUARTIER
RENNES NORD ST MARTIN**

**Rapport général
du Commissaire aux Comptes
exercice clos le 31/08/2023**

**ASSOCIATION
MAISON BLEUE
MAISON DE QUARTIER
RENNES NORD ST MARTIN**

**Rapport général
du Commissaire aux Comptes
exercice clos le 31/08/2023**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MAISON BLEUE – MAISON DE QUARTIER RENNES NORD ST MARTIN relatifs à l'exercice clos le 31/08/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés au conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Langueux,
Le 8 janvier 2024.

Le commissaire aux comptes.
Yves COURROYE.



Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

**ASSOCIATION
MAISON BLEUE
MAISON DE QUARTIER
RENNES NORD ST MARTIN**

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Sur les conventions réglementées

**Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31/08/2023**

16 rue Gustave Eiffel 22360 LANGUEUX

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes
N° SIRET 398 985 937 00034

**ASSOCIATION
MAISON BLEUE
MAISON DE QUARTIER
RENNES NORD ST MARTIN**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31/08/2023**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

L'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Langueux,
Le 8 janvier 2024.

Le commissaire aux comptes.
Yves COURROYE.



Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF ET PASSIF

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023			Net au 31/08/2022
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, mat et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	74 683	60 724	13 959	11 315	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	798		798	798	
Autres	2 795		2 795		
TOTAL (I)	78 275	60 724	17 552	12 113	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours				
	Créances				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattachés	5 593		5 593	20 236
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	77 654		77 654	7 587
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	178 727		178 727	168 131	
Charges constatées d'avance	4 355		4 355	1 401	
TOTAL (II)	266 329		266 329	197 355	
COMPTES RÉGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	344 604	60 724	283 881	209 468	



Bilan Passif

État exprimé en €

		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Net au 31/08/2022
Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	40 146	40 146
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 047	2 047	
Autres			
Report à nouveau	36 464	31 851	
Excédent ou déficit de l'exercice	13 785	4 612	
Situation nette (sous total)	64 872	78 656	
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	3 127	2 507
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	56 001	81 163
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	28 721	40 719
	TOTAL (III)	28 721	40 719
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		349
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	26 713	23 371
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	34 095	29 603
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	386	9 200
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	125 967	25 063	
	TOTAL (IV)	187 161	87 586
	Écarts de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		283 881	209 468



Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

16 rue Gustave Eiffel 22360 LANGUEUX

Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes

N° SIRET 398 985 937 00034

Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Produits d'exploitation	Cotisations	14 363	13 831
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	2 668	2 257
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	216 256	195 246
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	226 286	234 005
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contribution financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	49 530	40 202	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	205	8	
	TOTAL (I)	509 308	485 549
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 103	756
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
	TOTAL (II)	1 103	756
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	400	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 118	1 200
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	2 518	1 200
	TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)	512 929	487 505
	SOLDE DEBITEUR = DEFICIT	13 785	-
	TOTAL GENERAL	526 714	487 505



Compte de résultat - Charges

État exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	591	1 567
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	128 795	127 323
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	5 253	5 783
	Salaires et traitements	306 501	281 766
	Charges sociales	73 145	62 169
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 828	3 164
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	4 281	257
	TOTAL (I)	523 393	482 029
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
	TOTAL (II)	-	-
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	3 286	865
	Sur opérations en capital	35	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	3 320	865
	Participation des salariés aux résultats (IV)		
	Impôts sur les bénéfices (V)		
	TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)	526 714	482 894
	SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	-	4 611
	TOTAL GENERAL	526 714	487 505

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €		Du 01/09/2022 Au 31/08/2023	Du 01/09/2021 Au 31/08/2022
Ressources	Contributions volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	109 977	101 468
	Bénévolat	55 266	31 095
	Total des ressources	165 243	132 563
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature	109 977	101 468
	Personnel bénévole	55 266	31 095
	Total des emplois	165 243	132 563



Yves COURROYE

Commissaire aux comptes

ANNEXES

Annexe

Règles et méthode comptables

Désignation de l'association : **MAISON DE QUARTIER LA MAISON BLEUE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 283 881 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un déficit de 13 785 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/12/2023 par le conseil d'administration.

❖ Description de l'objet social et des activités

L'association a pour but d'organiser et animer des actions et activités sociales, culturelles, éducatives, sportives, de loisirs et de détente répondant aux demandes des adhérents et usagers de la maison de quartier. C'est un lieu de rencontres et un espace ouvert à tous et toutes. Elle répond à sa vocation d'accueil et de rencontre en toutes propositions de coopération, de participation ou de développement exprimés par les habitants, usagers et associations du quartier. L'association se déclare laïque.

Le projet associatif 2018/ 2024 s'articule autour de 4 axes prioritaires :

Accueillir, être à l'écoute et demeurer en veille sur les besoins des habitants.

Constituer un maillage des territoires pour engager des actions communes entre différents acteurs et habitants du quartier. Ces actions ne peuvent se faire sans l'engagement des bénévoles.

S'ouvrir aux autres en diversifiant les publics qui fréquentent le lieu et en favorisant la mixité sociale, culturelle et générationnelle.

Soutenir et accompagner les familles, la parentalité, l'enfance et la jeunesse.

Les activités principales de la Maison Bleue :

– Elle accueille des ateliers de pratiques artistiques (musique, théâtre, danse, arts plastiques et créatifs), sport, santé et bien-être (gym, yoga, tai chi, méditation, sophrologie ...) pour tous publics.

– La Maison Bleue propose des activités pour les nourrissons, enfants et jeunes par le biais du pôle enfance-famille-parentalité et le pôle jeunesse : accueil de crèches, accueil de

La Maison Bleue



loisirs le mercredi et vacances scolaires, accompagnement à la scolarité, espace jeunesse...

– Le pôle culture a pour projet de faciliter l'accès aux différents domaines de l'art, et plus globalement, à la culture et aux objets culturels dans toute leur diversité à travers différentes actions : des escapades culturelles et artistiques, des parcours artistiques, rencontres et ateliers de pratiques avec des professionnels, une diffusion culturelle et valorisation des projets (expositions, concerts, spectacles vivants).

– L'Espace-lecture est un lieu de prêt de documents et d'animations autour du livre, de la lecture et l'écriture pour tous. Les habitants qui le souhaitent peuvent s'y investir en tant que bénévoles.

– L'Espace habitants permet à chacun de se rencontrer autour de divers événements réguliers comme : la veillée d'à côté, le ciné quartier, le club St-Martin pour les seniors.

Ouverte sur l'extérieur, la Maison Bleue accueille également des associations et organismes extérieurs : permanences de la Mairie, de la PMI, braderies...

❖ Règles générales

L'annexe est établie conformément aux dispositions du règlement ANC 10 2014-03 relatif au PCG sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

❖ Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

La Maison Bleue



Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 2 à 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



❖ Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 428		3 428	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	3 428		3 428	
Immobilisations corporelles				
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	14 301		704	13 596
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	81 986	7 481	28 381	61 087
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 287	7 481	29 085	74 683
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	798			798
- Dépôts et cautionnements versés		2 795		2 795
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	798	2 795		3 593
ACTIF IMMOBILISE	100 513	10 276	32 513	78 276

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 428		3 428	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 428		3 428	
Immobilisations corporelles				
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 489	606	704	9 390
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 483	4 231	28 381	51 333
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	84 972	4 837	29 085	60 724
ACTIF IMMOBILISE	88 400	4 837	32 513	60 724



❖ Actif circulant

Etats des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	798		798
Dépôts et cautionnements versés	2 495		2 495
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 593	5 593	
Autres	77 654	77 654	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 355	4 355	
TOTAL CREANCES	90 895	87 602	3 293
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	2 651
Divers - produits à recevoir - CAF	8 548
Divers - produits à recevoir	2 797
Intérêts courus à recevoir	515
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	14 511



❖ Fonds propres

Tableaux de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	21 169			21 169
Autres fonds	18 978			18 978
Total fonds sans droit reprise	40 146			40 146
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées				
Autres réserves	2 047			2 047
Report à Nouveau	31 852	4 612		36 464
Résultat de l'exercice	4 612		18 397	13 785
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	2 507	2 738	2 118	3 127
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	81 164	7 350	20 514	67 999



❖ Provisions pour risques et charges

Tableaux des provisions pour risque et charges

	Provisions au début	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin
Litiges					
Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires Pour impôts					
Renouvellement des Immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	40 719			11 998	28 721
TOTAL PROVISIONS	40 719			11 998	28 721
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation Financières Exceptionnelles					

Les hypothèses de calcul pour indemnités de fin de carrière retenu sont les suivantes :

- Augmentation annuel des salaires de 2,5 %
- Le départ en retraite est prévu à l'initiative du salarié à l'âge de 64 ans
- Taux d'actualisation de 3,77 %
- Taux de charges patronales de 40 % pour les NC et 47 % pour les cadres
- Table de mortalité est la TV 88/90
- La méthode de calcul retenu est la méthode rétrospective prorata temporis (La méthode "ANC 2021" correspond à la nouvelle méthode de calcul des IFC publiée par par ANC mi-novembre 2021)



❖ Dettes

Etats des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	26 713	26 713		
Dettes fiscales et sociales	34 095	34 095		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	386	386		
Produits constatés d'avance	125 967	125 967		
TOTAL DETTES	187 161	187 161		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	1 100
Dettes provision congés payés	12 130
Dettes provision congés payés	5 632
TOTAL CHARGES A PAYER	18 862

❖ Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 355		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 355		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	125 967		
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	125 967		



❖ Chiffres d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	31/08/2023
Recettes cafétaria	2 668
Prestations structure	1 660
Prestations Ateliers et Activités	150 188
Prestations Enfance et Jeunesse	30 814
Locations de salle	11 061
Prestations culture	7 443
Prestations séjour ski	13 658
Autres produits d'activités annexes	1 432
Adhésions	14 363
TOTAL	233 287

❖ Contributions volontaires

	du 01/09/22 au 31/08/23	du 01/09/21 au 31/08/22
RESSOURCES		
Bénévolat	55 266	31 095
Prestations en nature	109 977	101 468
Dons en nature		
TOTAL RESSOURCES	165 243	132 563
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	109 977	101 468
Personnel bénévole	55 266	31 095
TOTAL EMPLOIS	165 243	132 563